

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org
CAC/48 INF/3

F

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante-huitième session

Siège de la FAO, Rome (Italie)

10-14 novembre 2025

FONDS FIDUCIAIRE DU CODEX: RAPPORT D'ACTIVITÉ

RÉSUMÉ

Le présent rapport porte sur l'année 2024, qui est la neuvième année d'existence du Fonds fiduciaire du Codex-2 (FFC2). Il met en lumière les principaux résultats obtenus et enseignements tirés et résume les aspects opérationnels et financiers des activités menées en 2024.

En 2024, les pays bénéficiaires du FFC2 ont poursuivi la mise en œuvre des activités relatives aux projets. À la fin de l'année 2024, 51 pays avaient bénéficié de l'appui du FFC2 et le financement de huit autres pays avait été approuvé au titre du cycle 7 des appels à candidatures annuels. Huit projets (dont un projet de groupe) ont été approuvés sur le plan technique au titre du cycle 8, mais sont en attente d'une approbation finale, sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires. Au regard des difficultés rencontrées pour mobiliser des ressources, le Fonds fiduciaire a suspendu l'appel à candidatures pour 2024 (cycle 9) et s'est concentré sur le financement des projets en cours.

À la fin de l'année 2024, 20 pays avaient achevé leurs projets relevant du FFC2. Cinq évaluations a posteriori ont été réalisées (au Bhoutan, en Bolivie, en Inde, au Népal et au Sénégal), et l'examen des rapports et des clarifications se poursuit. Quinze évaluations sont en cours ou en préparation. Au cours de l'année 2024, les projets menés par trois pays du cycle 2 et trois pays du cycle 3 ont été achevés, tandis que le Cambodge (cycle 4), la Sierra Leone (cycle 6) et le Tadjikistan (cycle 7) ont annoncé le lancement de projets.

Suite au succès remporté par les formations tenues en 2022 et 2023, le Fonds fiduciaire du Codex a organisé un autre atelier sur les bonnes pratiques du Codex, en collaboration avec le Ministère de la sécurité alimentaire et pharmaceutique de la République de Corée. La formation de 2024 s'est déroulée en français et a accueilli dix participants de cinq pays bénéficiaires du FFC2 au sein de la région du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique, à savoir le Burkina Faso, le Burundi, Cabo Verde, le Rwanda et le Sénégal (deux participants par pays).

Le principal défi auquel est confronté le FFC2 réside dans la diminution attendue des contributions financières et des engagements financiers à long terme. Le Fonds devrait en principe opérer au maximum de ses capacités, mais les restrictions budgétaires annoncées par les pays donateurs laissent entrevoir des perspectives très austères pour les trois années restantes de la deuxième phase de l'utilisation du Fonds fiduciaire. Dans ce contexte, des projections financières plus prudentes et plus réalistes ont été élaborées, tenant compte d'une capacité de mise en œuvre réduite jusqu'au cycle 7. Cette problématique s'est également manifestée au niveau national à la fin des années 2023 et 2024, avec l'interruption temporaire des activités et l'introduction d'une mise en œuvre progressive des projets en raison de l'arrivée tardive des fonds attendus.

La situation financière globale du FFC2 s'inscrit dans ce contexte, dans la mesure où les dépenses totales ont dépassé les contributions totales des donateurs pour la troisième année consécutive. La situation financière actuelle ne peut être maintenue, les dépenses prévues demeurant élevées pour les trois années restantes. Le secrétariat du Fonds continue de collaborer avec les donateurs afin d'obtenir des financements supplémentaires et d'assurer la viabilité des opérations du FFC2 jusqu'à sa phase finale.

RÉALISATIONS EN 2024

Mise en œuvre des projets nationaux

À la fin de 2024, 51 pays avaient bénéficié de l'appui du FFC2 et 18 autres pays avaient vu leurs projets approuvés et attendaient leur financement. En 2023, les restrictions liées à la pandémie ont été entièrement levées et les pays ont repris la mise en œuvre des projets au rythme auquel ils les menaient avant la pandémie, dans la mesure de leurs possibilités.

Alors que certains pays bénéficiaires du FFC2 ont mené à bien leurs projets, d'autres ont mis en œuvre avec succès les activités prévues, tandis que d'autres encore ont été confrontés à des difficultés importantes qui en ont entravé les progrès. Les obstacles les plus fréquemment signalés comprenaient les retards administratifs, les difficultés à coordonner les activités impliquant plusieurs parties prenantes et les interruptions de financement, qui ont touché plusieurs projets tout au long de l'année. Néanmoins, sept autres projets nationaux ont été menés à bien au terme de l'année 2024.

État d'avancement des projets au 31 décembre 2024:

- **Cycle 1:** Achèvement de l'ensemble des quatre projets (Ghana, Kirghizistan, Madagascar et Sénégal).
- **Cycle 2:** Six projets achevés (projet de groupe Bhoutan-Inde-Népal, Burkina Faso, Guinée, Honduras, Mali et Rwanda), deux projets en cours (Cabo Verde et Macédoine du Nord).
- **Cycle 3** Six projets achevés (Bénin, Bolivie, Cuba, Gambie, Nigéria et Turkménistan), trois projets en cours (Côte d'Ivoire, Malawi et projet de groupe Ouganda-Kenya-Tanzanie-Soudan du Sud-Burundi).
- **Cycle 4** Deux projets achevés (Kazakhstan et Samoa), cinq projets en cours (Azerbaïdjan, projet de groupe El Salvador-Guatemala, Guyana, Maurice et Tonga), un pays en phase de préparation de la mise en œuvre (Cambodge-République démocratique populaire lao).
- **Cycle 5** Six projets en cours (Érythrée, Éthiopie, Guinée-Bissau, Libéria, Maldives et Timor-Leste), un projet dont le financement a été approuvé (Fidji).
- **Cycle 6** Six projets en cours (Comores, Niger, Ouzbékistan, Sierra Leone, Zambie et Zimbabwe), deux projets dont le financement a été approuvé (Pakistan et Syrie).
- **Cycle 7** Sept pays dont le financement a été approuvé (Botswana, îles Cook, Kiribati, îles Salomon, Lesotho, Tadjikistan et Vanuatu).

Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des projets

Le Fonds fiduciaire est confronté à des difficultés financières importantes alors même qu'il entame les trois dernières années de son fonctionnement. Pour la deuxième année consécutive, les engagements financiers annuels et pluriannuels des donateurs établis ont fortement diminué. Les donateurs attribuent cette baisse aux contraintes budgétaires au niveau national et aux difficultés de plus en plus grandes à engager des ressources sur plusieurs années. Sachant que le FFC2 doit pouvoir compter sur un financement prévisible et durable pour assurer une planification et une mise en œuvre efficaces des projets nationaux, cette incertitude financière compromet la poursuite harmonieuse des projets en cours et la possibilité de soutenir d'autres projets qui ont déjà été approuvés sur le plan technique.

À la fin de 2023, le secrétariat du Fonds a été amené à demander la suspension temporaire des nouvelles activités relatives aux projets, suite à une interruption temporaire du financement causée par des retards survenus dans la réception et la distribution des fonds au niveau des organisations chargées de l'exécution. Ces contraintes financières ont abouti à la suspension de l'appel à candidatures de 2024 (cycle 9) et à une interruption temporaire de la mise en œuvre des nouveaux projets relevant du cycle 8. Dans ce contexte, la priorité a été donnée à la poursuite et à l'achèvement des projets arrivés à maturité, déjà en cours ou sur le point d'être achevés. Afin d'assurer le bon déroulement des projets en cours, le secrétariat du Fonds mettra l'accent sur la mobilisation de ressources supplémentaires et convoquera à nouveau la coalition des donateurs du FFC2 afin que ceux-ci renouvellement et maintiennent leurs engagements financiers.

La situation financière globale du FFC2 s'inscrit dans ce contexte, dans la mesure où les dépenses totales ont dépassé les contributions totales des donateurs pour la troisième année consécutive. La situation économique actuelle ne peut être maintenue, les dépenses prévues demeurant élevées pour les trois années restantes. Outre cette perturbation temporaire, la plupart des difficultés signalées en matière de coordination ont été

résolues de manière efficace au niveau local, dans le cadre du processus d'apprentissage visant à renforcer les capacités des bureaux des pays membres du Codex opérant aux niveaux national et international.

Au niveau des pays bénéficiaires, les principaux obstacles signalés concernaient les difficultés rencontrées pour coordonner et mobiliser les parties prenantes nationales du Codex, les retards administratifs dans la coordination avec les organismes chefs de file de la FAO et de l'OMS au niveau national, ainsi que l'interruption susmentionnée du financement, qui a touché plusieurs pays tout au long de l'année 2024 et a conduit à une mise en œuvre progressive des projets en raison de l'arrivée tardive des fonds attendus.

Récemment, les effets de la pandémie de covid-19 sur les projets du FFC2 sont toujours visibles dans les demandes de prolongation des délais de réalisation que la plupart des pays ont reçues au cours des dernières années (16 mois en moyenne pour chaque projet).

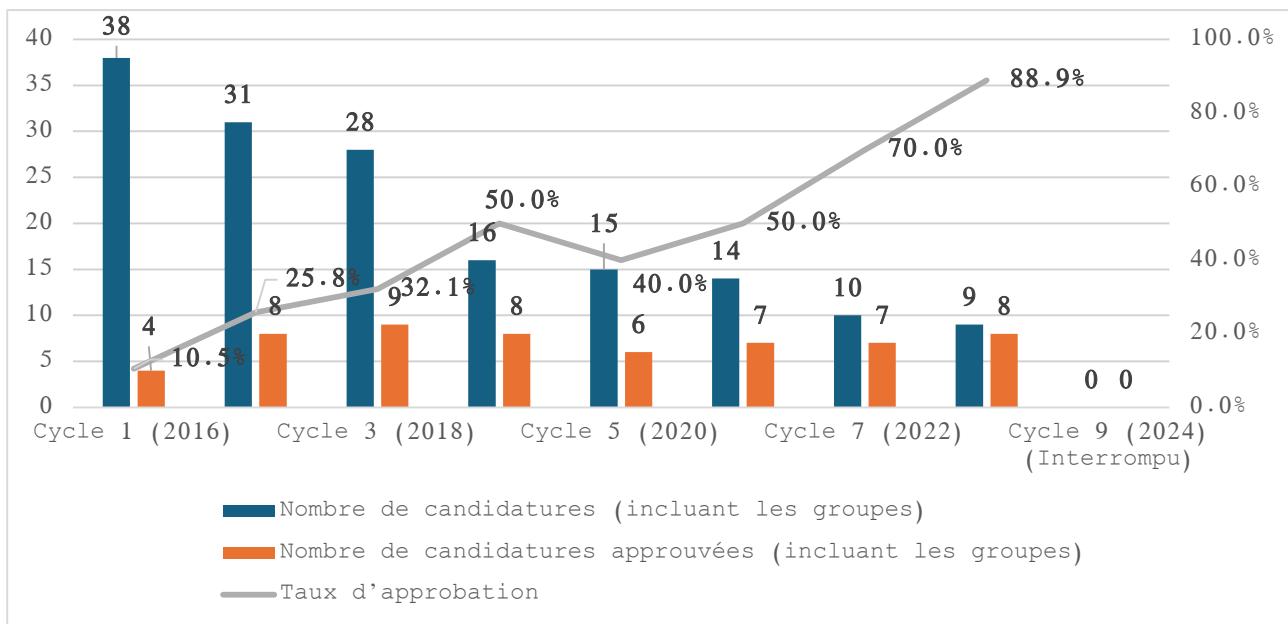
Renforcement des synergies: deuxième formation pilote mondiale consacrée aux bonnes pratiques du Codex

En décembre 2024, un troisième atelier de formation pilote consacré aux bonnes pratiques du Codex a été organisé conjointement par le Fonds fiduciaire du Codex et le Ministère de la sécurité sanitaire des aliments et des médicaments de la République de Corée. Suite aux retours positifs et encourageants enregistrés au cours des années précédentes, les formations organisées en 2024 ont été structurées de manière similaire, associant des conférences traitant des aspects essentiels du système et des procédures Codex en République de Corée à des visites complémentaires sur le terrain, notamment dans une installation agroalimentaire ultramoderne et chez un fabricant de produits alimentaires traditionnels à moyenne échelle. Cette année, la formation a été dispensée en français afin d'élargir la participation et de permettre à des représentants d'un plus grand nombre de pays d'en bénéficier. Au total, dix participants issus de cinq pays bénéficiaires du FFC2 au sein de la région du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique (Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Rwanda et Sénégal) ont pris part à la formation. Les participants ont jugé la formation très utile et ont fait le rapprochement entre l'expérience de la République de Corée et les défis auxquels ils sont confrontés dans leurs propres pays. Le caractère interactif de l'atelier a favorisé des échanges dynamiques, qui ont conduit à la formulation d'idées concrètes sur la manière d'adapter et d'appliquer les enseignements tirés aux systèmes respectifs du Codex, ce qui a permis de consolider l'appui continu apporté par l'intermédiaire des projets relevant du FFC2.

Des séances de formation sous-régionales et des manifestations visant à favoriser le partage d'expériences entre les pays bénéficiaires du FFC2 ont également été organisées en collaboration avec l'Autorité indienne de la sécurité sanitaire des aliments et des normes alimentaires (FSSAI). Des stagiaires venus du Bangladesh, du Bhoutan, des Maldives, de Maurice, du Népal, de Sri Lanka et du Timor-Leste ont participé à des activités de renforcement des capacités axées sur les aspects essentiels du système du Codex, notamment sa structure, ses fonctions, ses groupes de travail, le processus d'élaboration de normes et son rôle dans la facilitation des échanges et la protection des consommateurs. La formation a également permis de fournir des conseils pratiques en vue d'une participation plus efficace et plus concrète aux activités du Codex. Le recours à des exercices de simulation reproduisant les procédures réelles des comités du Codex a été l'un des éléments clés de ces séances, offrant une expérience d'apprentissage immersive et pratique que les participants ont jugée très efficace.

Observation des tendances

La figure 1 ci-dessous donne un aperçu des nombres de candidatures reçues et de projets financés au titre des cycles de financement précédents du FFC2. La tendance à la baisse observée dans le nombre de candidatures correspond à ce qui a été enregistré ces dernières années et montre une diminution du nombre de pays éligibles n'ayant pas encore bénéficié de l'appui du FFC2. Les autres pays n'ont pas présenté leur candidature ou n'ont pas été retenus lors d'une candidature antérieure.

Figure 1: Évolution des candidatures au Fonds fiduciaire du Codex - 2 (2016-2024)

Le nombre croissant de candidatures retenues au cours des dernières années témoigne du succès des formations passées et du soutien plus personnalisé apporté par les bureaux régionaux de la FAO et de l'OMS. L'un des éléments clés du dossier de candidature au FFC2 consiste en une auto-évaluation du système du Codex au niveau du pays. L'amélioration de la qualité de ces évaluations a un impact direct sur l'apprentissage et la compréhension, par les pays, des difficultés et des lacunes liées à leurs structures et systèmes nationaux du Codex déjà en place. L'appel à candidatures de 2023 (cycle 8) a enregistré un taux de fidélisation remarquable de 88,9 pour cent, huit projets sur neuf ayant reçu une approbation sur le plan technique. Cependant, comme cela a été indiqué précédemment, les projets n'ont pas été mis en œuvre faute de ressources financières.

A. GOUVERNANCE

Le Comité directeur du FFC2, composé de membres du secrétariat du Codex, de la FAO et de l'OMS, s'est réuni cinq fois en 2024. Conformément à son mandat qui consiste à statuer sur les questions relatives aux activités principales du FFC2 devant être mises en œuvre par le secrétariat, le Comité directeur a pris une série de décisions en matière de financement. Il a décidé de ne pas lancer la mise en œuvre des projets du cycle 8 et de suspendre l'appel à candidatures dans le cadre du cycle 9. Il s'est également prononcé sur des questions concernant des projets nationaux et a donné des orientations sur les aspects opérationnels du FFC2. En décembre 2023, suite à des perturbations de la chaîne de liquidités du FFC2, le Comité directeur a temporairement suspendu la mise en œuvre de nouvelles activités relatives aux projets en cours. Cette mesure temporaire s'est avérée nécessaire en raison de retards survenus dans la réception et la distribution des fonds des donateurs au niveau des organisations chargées de l'exécution.

La réunion annuelle du Groupe consultatif du FFC2 s'est déroulée en ligne, le 10 octobre 2024, et a permis de faire le point sur les activités et les finances du Fonds. Elle a également permis de poursuivre les débats entamés lors des 8^e et 9^e réunions du Groupe consultatif sur les moyens les plus appropriés de définir et de mesurer la participation et l'engagement effectifs dans les travaux du Codex. Enfin, la réunion a abordé l'avenir du Fonds, compte tenu des difficultés financières actuelles. En outre, une réunion extraordinaire du Groupe consultatif a été organisée en ligne, le 21 juin 2024, afin d'examiner la situation financière du Fonds.

B. COLLECTE DE FONDS EN 2024

En 2024, les donateurs ont continué de soutenir le FFC2 en renouvelant leurs contributions annuelles et en versant les acomptes prévus dans les accords pluriannuels.

En 2024, les dépenses ont de nouveau dépassé les fonds reçus de la part des donateurs, conformément à la tendance observée l'année précédente. Compte tenu du nombre croissant de projets mis en œuvre au maximum des capacités, le solde cumulé du FFC2 a considérablement diminué au cours des dernières années.

Il ressort des discussions bilatérales menées en 2024 avec les donateurs actuels et précédents du FFC2 que les contraintes budgétaires et les perspectives incertaines, compte tenu des changements politiques, risquent

de limiter le montant total des contributions annuelles au FFC2 dans les années à venir. Les incertitudes qui prévalent limitent également les possibilités de conclure des accords pluriannuels ou d'autres engagements à long terme.

Sachant que les années restantes seront consacrées à l'achèvement des projets en cours, une augmentation du montant total des contributions annuelles des donateurs sera nécessaire pour compléter les activités en cours et inclure de nouveaux pays bénéficiaires. L'équipe du Fonds continuera de travailler avec les donateurs actuels et potentiels de manière à assurer un financement durable du FFC2.

Depuis le lancement du FFC2, les donateurs sont toujours au nombre de 16, à savoir l'Allemagne, le Canada, la Commission européenne, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, l'Inde, l'Irlande, le Japon, la Malaisie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la République de Corée, le Royaume-Uni et la Suisse. La Commission européenne, les États-Unis d'Amérique, la France, la Malaisie, les Pays-Bas et la République de Corée ont fourni un appui financier au FFC2 en 2024.

C. COMMUNICATIONS

En 2024, le FFC2, en collaboration avec le secrétariat du Codex, a jeté les bases de l'élaboration et de la diffusion d'autres exemples de réussite observés dans les pays, qui seront publiés tout au long de l'année 2025. Deux pays ont été sélectionnés à ce jour, à savoir le Burkina Faso et les Maldives. Cette initiative vise à mettre en évidence les avantages et les réalisations tangibles du programme du Fonds, en montrant comment un appui ciblé a contribué à renforcer les systèmes nationaux du Codex et à améliorer la participation au processus international d'élaboration de normes. Ces articles constitueront un outil de communication précieux permettant d'illustrer les effets obtenus, de promouvoir l'échange de connaissances, de partager les pratiques optimales et de renforcer la visibilité du travail du Fonds auprès des principales parties prenantes, notamment les donateurs et les pays bénéficiaires.

D. SUIVI ET ÉVALUATION

Résultats obtenus en 2024 – Cadre logique

Le présent rapport ne couvre pas l'évaluation de l'ensemble des indicateurs du cadre car certains ne seront suivis que si les activités ont lieu (formations de la FAO et de l'OMS sur le Codex, par exemple) ou ne peuvent être mesurés qu'une fois les projets achevés.

Produits faisant l'objet d'un suivi et d'une évaluation en 2024

Indicateurs de performance	Valeur de référence fin 2023	Cible	Données sur la performance	Auto-évaluation
Produit 1 – Les pays bénéficiant d'un appui enregistrent des progrès réguliers				
1.1 – Nombre de pays financés dans le cadre de candidatures individuelles ou de groupe	Sept pays sélectionnés en 2023: Botswana, îles Cook, Kiribati, Lesotho, îles Salomon, Tadjikistan et Vanuatu (59 au total depuis le lancement du FFC2)	Augmentation du nombre de pays par rapport à l'année précédente	Dix pays ayant reçu l'approbation technique nécessaire pour bénéficier d'un appui en 2024 (sous réserve de l'approbation finale du financement): Arménie, Bangladesh, Belize, Dominique, Grenade, Namibie, République de Moldova, Sainte-Lucie (projet de groupe), Somalie et Togo (69 au total depuis la création du FFC2)	Annuel - Réalisé Total - Réalisé
Produit 2 – Les capacités du personnel technique prenant part aux activités du Codex sont renforcées grâce aux activités relatives aux projets, à la mise en commun des réalisations des projets et aux formations et ateliers FAO/OMS financés par le FFC2				
2.1 – Nombre et type d'activités financées dans les pays où des projets sont exécutés (projets individuels ou de groupe)	Plus de 150 activités	Large éventail d'activités bénéficiant d'un financement ¹	Plus de 150 activités menées en 2024 sont énumérées dans le présent rapport à la section consacrée aux activités	Réalisé
2.2 – Le personnel technique prenant part aux activités du Codex dans les pays bénéficiaires travaille différemment (et notamment, participe différemment aux réunions du Codex) grâce à ces apports.	Les pays ont continué à utiliser des outils en ligne afin de participer à distance aux travaux des comités du Codex. Les représentants de pays bénéficiaires du FFC2 ayant participé en personne à la 46 ^e session de la Commission ont continué à faire preuve d'une participation active.	D'ici à la fin du projet, chaque pays doit démontrer, d'une ou de deux façons, qu'il travaille différemment.	En 2024, les pays bénéficiaires du FFC2 ont continué à faire état d'une participation accrue aux réunions des comités, que ce soit en présentiel ou à distance.	Réalisé

¹ Y compris les activités «novatrices» (accompagnement personnalisé sur le Codex, partenariat/établissement de réseaux Sud-Sud, formation adaptée, etc.) et les synergies avec les activités de la FAO et de l'OMS.

2.3 – Nombre de produits/réalisations émanant de pays porteurs de projets, qui sont largement diffusés afin d'être utilisés par tous les pays	18 documents (produits/réalisations) dans la bibliothèque de la communauté du FFC2	Augmentation du nombre de produits/réalisations par rapport à l'année précédente.	51 documents (produits/réalisations) dans la bibliothèque de la communauté du FFC2.	Réalisé
2.5 – Taux de satisfaction élevé des participants aux formations/ateliers organisés et/ou financés	Le taux de satisfaction a fait l'objet d'une enquête partielle. Les observations reçues ont été à la hauteur des objectifs fixés pour l'indicateur.	Taux de satisfaction de 80 %.	Le taux de satisfaction a fait l'objet d'une enquête partielle. Un nouveau cadre d'évaluation a été mis en place. Les observations reçues ont été à la hauteur des objectifs fixés pour l'indicateur.	Partiellement réalisé

E. RAPPORTS FINANCIERS

La présente section fournit un aperçu des informations financières relatives au FFC2. Le solde d'ouverture, les contributions, les dépenses et le solde de clôture du Fonds fiduciaire en 2024 figurent dans le tableau 1.

Tableau 1: Solde, revenus et dépenses du FFC2 en 2024

Solde, revenus et dépenses en 2023		USD
Solde reporté de 2023		619 416
Montant net des contributions reçues en 2024		1 120 984
Dépenses effectuées en 2024, y compris dépenses d'appui aux projets		1 363 508
Solde fin 2024		376 892

Les contributions et les dépenses par catégorie pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 sont énumérées dans les tableaux 2 et 3 ci-dessous.

Tableau 2: Contributions des donateurs au FFC2 en 2024

Contributions des donateurs en 2024		USD
Allemagne		109 409
Commission européenne		135 135
États-Unis d'Amérique		113 522
Finlande		21 097
France		91 200
Malaisie		10 000
Pays-Bas		424 628
République de Corée		215 993
Total		1 120 984

Tableau 3: Catégories de dépenses en 2024

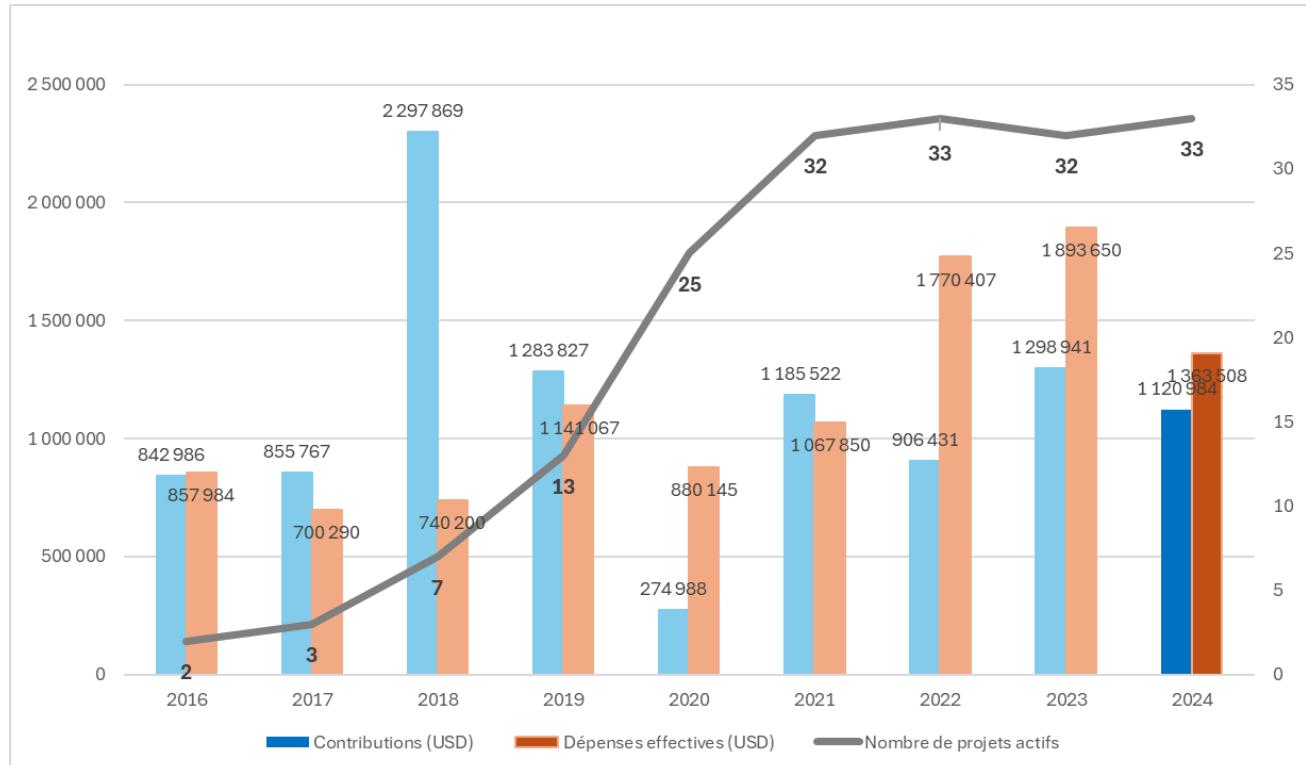
Catégories de dépenses en 2024		USD
Appui aux pays		794 571
Suivi et évaluation		51 013
Administration des projets		7 146
Dépenses de personnel		327 654
Dépenses d'appui aux projets		183 124
Montant total (y compris les dépenses d'appui aux projets)		1 363 508

En 2024, les dépenses liées aux projets nationaux ont légèrement diminué par rapport à l'année précédente. Les dépenses relevant de la catégorie Appui aux pays comprennent également le programme mondial de formation mis en œuvre conjointement par le Fonds fiduciaire du Codex et le Ministère de la sécurité sanitaire des aliments et des médicaments de la République de Corée.

Les dépenses relevant de la catégorie Administration des projets comprennent les frais encourus au niveau du secrétariat, y compris la traduction des rapports, l'envoi de courrier et les frais de communication. La catégorie Suivi et évaluation comprend les dépenses de personnel (50 pour cent) effectuées à cet effet. Les dépenses de personnel ont augmenté puisque 100 pour cent de l'emploi-équivalent plein temps (EPT) de l'appui administratif a été fourni au Fonds en 2024 pour faciliter l'accélération de la mise en œuvre des activités relatives aux projets relevant du FFC2.

Les donateurs ont continué de fournir un appui essentiel aux opérations du Fonds, avec 1 120 984 USD en 2024, tel qu'indiqué dans le tableau 2 ci-dessus.

Figure 2: Liquidités du FFC2 (historique 2016-2024)



Comme le montre la figure 2, les dépenses continuent de dépasser les contributions financières reçues de la part de la communauté des donateurs du FFC2, pour la troisième année consécutive en 2024. Néanmoins, tout comme en 2023, l'année financière s'est clôturée avec un solde créditeur de 378 892 USD. La tendance actuelle n'est pas viable car des dépenses annuelles plus élevées sont prévues pour les années restantes du FFC2, en particulier en raison de la suspension de projets en cours dans plusieurs pays et des retards pris au niveau des cycles de financement au cours des deux dernières années.